

Cabinet

Affaire suivie par :
Alexis DEFONTAINE

Tél : 03.83.93.56.03

Mél : ce.ia54-iena@ac-nancy-metz.fr

4 rue d'Auxonne
CS 74222
54042 NANCY CEDEX

Nancy, le 29/09/2020

Le Directeur académique
des services de l'Éducation nationale
de Meurthe-et-Moselle

à

Mesdames les Directrices,
Messieurs les Directeurs des écoles
maternelles et élémentaires

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de
l'Éducation nationale

Mesdames et Messieurs les Conseillers
pédagogiques,

Objet : actualisation projet d'école 2019 / 2023

Références : PhT/AD/n°2020-23

Outil de diagnostic, d'évaluation et de pilotage, le projet d'école met en lumière les choix pédagogiques ainsi que la politique éducative d'une école ou d'un groupe scolaire. Il doit permettre de mettre en cohérence les priorités départementales et académiques avec les besoins et le contexte de l'établissement. Il formalise plus particulièrement la volonté collective de fédérer un certain nombre d'orientations et de choix pour s'engager dans un processus global d'amélioration et de progrès au bénéfice des élèves.

La réflexion collective sur ce projet, s'appuyant sur un diagnostic partagé, nécessite d'analyser la réalité de l'école en tenant compte notamment des résultats des élèves aux évaluations nationales, mais également de son environnement. Le fruit de cette réflexion est présenté lors des liaisons « école-collège » afin d'être connu et intégré dans un parcours scolaire plus global qui va de la maternelle au lycée.

Votre projet d'école, d'une durée de 4 ans, entame sa seconde année. Il vous appartient de l'actualiser au regard de l'évolution du contexte et notamment des résultats aux évaluations nationales qui revêtent une importance accrue en cette rentrée faisant suite à plusieurs mois de confinement. Pour ce faire, vous pouvez compléter directement la version initiale de votre projet d'école en mettant à jour les données chiffrées et l'échéancier, en surlignant par exemple ce qui a été fait et en ajoutant de nouvelles modalités pédagogiques. Les actions seront évaluées sur la base des effets observés et éventuellement prolongées. De nouvelles fiches-actions pourront être rédigées pour répondre à des objectifs identifiés initialement.

Pour chacun des 3 axes départementaux, les équipes pédagogiques élargies porteront une attention toute particulière aux points détaillés ci-dessous, en particulier ceux surlignés en gras :

- **AXE 1** : *Faire réussir tous les élèves en réduisant les inégalités et en prenant en compte les besoins particuliers de chacun*

- L'enseignement des fondamentaux : en se référant aux priorités et ressources nationales ([4 priorités 2019](#) ; [Priorités pédagogiques et outils de positionnement](#) - Eduscol)
- **L'analyse des résultats aux évaluations nationales** ([L'évaluation des acquis des élèves du CP au lycée](#) Eduscol) : en s'attachant à identifier les items réussis par une majorité d'élèves afin de déterminer ce qui

doit être effectué pour que les élèves les plus fragiles réussissent également.

- **AXE 2** : *Garantir la continuité des parcours d'apprentissage et la cohérence des enseignements*

- La fluidité du parcours des élèves à besoins éducatifs particuliers compte tenu des conditions d'enseignement de l'an passé
- **L'activation de tous les dispositifs d'aide, d'anticipation et de remédiation des difficultés scolaires** : différenciation au quotidien, APC, stages réussite, etc. ainsi que les liens avec les partenaires DRE, accompagnement à la scolarité mené par des associations, etc.
- **Les liaisons renforcées GS/CP et CM2/6^{ème}** : harmonisation de pratiques et d'outils. Les évaluations de CP/CE1 et de 6^{ème} constitueront un sujet de travail de la liaison « école-collège » autant que de besoin.

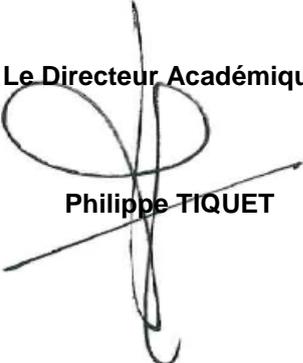
- **AXE 3** : *Instaurer un climat scolaire favorisant la réussite*

- Les relations avec les parents soucieux de la santé et de la scolarité de leur enfant, impactés par la crise sanitaire (cf. [Guide 1^{er} degré](#) pour agir sur les 7 facteurs du climat scolaire)

Le parcours M@gistère « projet d'école DSDEN 54 » reste à votre disposition (accès depuis [l'Interface Directeurs](#)). Ce parcours à destination des directeurs /directrices propose une démarche pas à pas pour chacune des 3 étapes suivantes : élaborer un diagnostic ; décliner les objectifs en modalités pédagogiques ; évaluer son projet.

L'actualisation de votre projet d'école pour 2020/2021 sera transmise à votre IEN au plus tard **pour le 27 novembre 2020**.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement et sur l'accompagnement des équipes de circonscription pour mener à bien cette phase de réflexion et de mise à jour indispensable à une action concertée et pérenne au-delà des modifications de composition des équipes pédagogiques.

Le Directeur Académique

Philippe TIQUET